



Arrêté municipal n°2024/050

Autorisation préalable d'enseigne à LA FERME DE L'EPINE BLANCHE

Le Maire de la Commune de Druelle Balsac

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L581-3 et suivants

Vu le décret 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes

Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal adopté par le Conseil de Rodez Agglomération le 12 décembre 2017, instaurant un règlement de publicité sur le territoire communal.

Vu la demande présentée, par EARL DE L'EPINE BLANCHE représentée par Monsieur CADARS Alexis – 165 Impasse Bellevue, Le Baguet – 12510 DRUELLE BALSAC enregistrée en mairie le 17 mai 2024, sous le numéro AP 012 090 24 A 0002.

Vu l'avis favorable de Rodez Agglomération en date du 6 juin 2024,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation préalable d'enseigne est ACCORDE à EARL de l'Epine Blanche pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserves du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Le porteur de projet est tenu de prendre en compte et respecter strictement les prescriptions ci-après :

- **Prescriptions en matière de couleur :**

La couleur de la carrosserie du panneau devra être grise de RAL 7001, 7037, 7042 ou 7045.

- **Prescriptions en matière de format :**

Le format ne devra pas dépasser 1 m de hauteur et 1,50 m de largeur

- **Prescriptions en matière d'écritures :**

La mention sera composée de caractères minuscules normalisés de type L4. Les caractères composant la mention seront de couleur noire.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme appropriée.

A Druelle Balsac, le 12 JUN 2024
Le Maire,
Patrick GAYRARD



M. Le Maire certifie que le présent acte a été
Télétransmis en Préfecture le : 12 JUN 2024
Affiché le : 12 JUN 2024

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation préalable d'enseigne à LA FERME DE L'EPINE BLANCHE

.....
Date de décision : 12/06/2024

Date de réception de l'accusé 12/06/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024_050

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240612-2024_050-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Arrêté municipal n°2024-050 - Autorisation préalable d'enseigne - La
Ferme de l'Epine Blanche.pdf (99_AI-012-200064665-20240612-
2024_050-AI-1-1_1.pdf)